



Sainte-Anne-
des-Plaines

AVIS PUBLIC
Promulgation du règlement n° 925-1

Avis public est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines :

QUE le règlement numéro 925-1 modifiant le règlement numéro 925 régissant la marche au ralenti d'un véhicule moteur a été adopté par le Conseil municipal le 1^{er} octobre 2025.

Le règlement numéro 925-1 a été déposé au Service du greffe de la Municipalité et toute personne intéressée à le consulter peut en faire la demande par courriel à l'adresse suivante : greffe@villesadp.ca ou par téléphone au (450) 478-0211, poste 2048.

Ce règlement entrera en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Sainte-Anne-des-Plaines, ce 2^e jour du mois d'octobre 2025.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "G. Lasure".

Geneviève Lasure, LL.B., D.D.N., OMA
Directrice du service du greffe et greffière